

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 novembre 2021 – Compte-rendu sommaire

Le 09 novembre 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la salle des fêtes sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 04 novembre 2021

Présents :

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, Guylaine JULIEN, François LACOFFRETTE (arrivé à 21 h 15), Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON

Excusée : Émilie BAUDRY (pouvoir donné à Serge GERVAIS)

Ordre du jour

- PV de séance du 28 septembre 2021 ;
- Compte-rendu de réunion des commissions :
 - Cadre de vie, développement des activités économiques et touristiques ;
 - Communication et information ;
- École : compte-rendu du conseil d'école du 19 octobre ;
- Délibération portant sur l'organisation et le temps de travail (*loi n° 2019-828 du 06.08.2019*) ;
- Délibération instaurant un compte épargne temps ;
- Demandes de subventions (école Notre Dame Preuilley/Claise et AFMTéléthon37) ;
- Gens du voyage : la ComCom LST à la recherche de terrain d'accueil ;
- Taxe d'aménagement : délibération avant le 30 novembre ;
- Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022 ;
- Logement communal 2 rue du stade ;
- Biens vacants sans maître : possibilité d'intégration au patrimoine communal (*liste et plans joints*) ;
- Recensement 2022 de la population : coordonnateur et agent recenseur ;
- CCLST : rapport d'activités 2020 (*mail du 05.10.2021*) ;
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire :

- déclare la séance ouverte à 20 heures ;
- invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette JULIEN qui se porte volontaire.

L'assemblée délibérante :

- valide le PV de séance du 28 septembre 2021 ;
- entend les comptes rendus des commissions :
 - cadre de vie, développement des activités économiques et touristiques :
 - ✓ marché de Noël et contes pour enfants au château le 18 décembre,
 - ✓ la venue du Père Noël à Charnizay le 19 décembre,
 - ✓ la fête des rousserolles, carnaval de l'école, course cycliste le 2^{ème} week-end de mars 2022,
 - ✓ Trinc'en Claise les 5 et 6 août (foire aux vins, produits locaux, spectacle, musique,
 - ✓ 2^{ème} Color run en septembre,
 - ✓ en réflexion une soirée cabaret : humoriste, musique ;
 - communication-information :
 - ✓ la préparation de la Gazette d'automne ;
- est informée des effectifs 2021-2022 du RPI Charnizay / St-Flovier : 18 PS, 6 MS, 10 GS, 7 CP, 8 CE1, 11 CE2, 12 CM1 et 7 CM2, soit 79 élèves. Il est ajouté que le personnel en charge de la préparation des repas à la cantine de Charnizay cuisine en partie avec des légumes Bio issus de la Ferme du Chêne Rouge (La Celle Guenand) ;
- entérine l'organisation du temps de travail de la collectivité dont les règles sont conformes à la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;
- valide l'instauration d'un compte épargne-temps ;
- vote une subvention de 100 € au profit de AFMTéléthon37 mais ne donne pas de suite favorable à la demande d'aide financière de l'école Notre Dame de Preuilley/Claise (11 Contre – 2 Abstentions) ;
- dit n'être pas en mesure de proposer un terrain d'accueil pour les Gens du voyage comme le demande la communauté de communes ;
- n'instaure pas de Taxe d'Aménagement ;
- décide de solliciter le FDSR 2022 pour travaux de voirie compris l'espace devant l'atelier communal ;
- fixe à 280 € (charges en sus) après travaux de rénovation, contre 250 €, le loyer mensuel du logement sis 2 rue du Stade ;
- émet un avis favorable à l'intégration du patrimoine communal, par simple acte administratif, les biens vacants sans maître ;
- maintient la nomination de Mme Laurence Berge en qualité d'agent recenseur pour la période du 20 janvier au 19 février 2022 ;
- confirme avoir reçu, par mail le 5 octobre dernier, le rapport d'activité 2020 de la CCLST ;

- aborde les questions diverses :
 - réception de Windfees le Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact relatif au projet éolien de « Le Gros Chillou ». Une réunion de travail sur le sujet suivie de la séance du conseil municipal est fixée au 23 novembre prochain ;
 - réunion de préparation du calendrier des fêtes 2022 fixée au 25 novembre à 20 h à la salle des fêtes ;
 - réunion de la commission des Séniors le 27 novembre à 11 h à la salle des fêtes : repas de Noël, colis, animation pour les aînés ;
 - Réunion de la commission voirie le 13 novembre à 14 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 21 h 40.